

A.R
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 738 chemin de Beauvallon Bas,
83400 HYERES
953 452 257 RCS TOULON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025
--

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 969,80 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 969,80 euros

L'Associé Unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il devra, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**Certifié conforme
Le Président
Alexandre MEZENECV**

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2024 ③	Net ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040		042			
(5) TOTAL I	044		048			
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070			
Autres créances (3)	072		074			
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	30	086		30	
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	30	098		30	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	30	112		30	

PASSIF	31/12/2024		
Capital social ou individuel	120	1 000	
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	-970	
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	30	
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166		
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		
Comptes courants d'associés	173		
Autres dettes	175		
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	30	

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

Certifié conforme

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2024		
Ventes de marchandises		(dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210	
Production vendue biens			215		214	
Production vendue services			217		218	
Production stockée					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier		immobilier)		242	520
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243			244	
Rémunérations du personnel					250	
Charges sociales					252	
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255			254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259				
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			262	
Total des charges d'exploitation (II)					264	520
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	-520
Produits financiers			III		280	
Produits exceptionnels			IV		290	
Charges financières			V		294	
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI		300	450
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)					
Impôts sur les bénéfices			VII		306	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	-970
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		
					312	314 970
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles					322	
Impôts et taxes non déductibles					324	450
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
Déductions						
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987		
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138		
Investissement et souscription outre-mer	344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993		342
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345		
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)	181					
Divers, dont :						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		350
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					352	354 520
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356	
Déficits antérieurs reportables				(dont imputés sur le résultat)		360
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		
					370	372 520

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☒

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code General des impôts)				Désignation de l'entreprise :				A.R			
I - IMMOBILISATIONS											
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale		
									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	400		402		404		406				
- Fonds commercial	410		412		414		416				
- Autres											
I - Terrains	420		422		424		426				
m - Constructions	430		432		434		436				
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
o - Installations générales, agencements divers	450		452		454		456				
c - Matériel de transport	460		462		464		466				
o - Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières	480		482		484		486				
TOTAL	490		492		494		496				
II - AMORTISSEMENTS											
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
I - Terrains		510		512		514		516			
m - Constructions		520		522		524		526			
o - Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
c - Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
o - Matériel de transport		550		552		554		556			
r - Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)											
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
	1	2	3	4	5	6	7	8			
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)		Désignation de l'entreprise : A.R								
I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentation : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
	Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Autres immobilisations incorporelles	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générale, agencements, amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL		770		775	Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B				780	
II - DÉFICITS REPORTABLES										
- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		982		- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982Bis			
- Nombre d'opérations sur l'exercice		982Ter		- Déficits imputés			983			
- Déficits reportables		984		- Déficits de l'exercice			860	520		
Total des déficits restant à reporter							870	520		
III - DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381			
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant							380			
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS							326			
N° du centre de gestion agréé							388			
Montant de la TVA collectée							374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☒

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	TOTAL I	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	TOTAL II	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
	TOTAL III	152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 ☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	du	au
Date de cessation		186

Néant ☐

Titre (1)	M	Nom de famille / Prénom		MEZENCEV Alexandre			
Nom d'usage				% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	1 000
Naissance :	Date	11/09/1980	N° Département	83	Pays	FR	
	Commune	HYERES					
Adresse :	N° et voie	738 Chemin de Beauvallon Bas				Pays	FR
	Code postal	83400	Commune	HYERES			

